Accord de coopération scientifique et technologique UE/Liban fixant les conditions et modalités de la participation du Liban au partenariat en matière de recherche et d’ innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA): modification et complément

2024/0324(NLE) - 26/03/2026 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 618 voix pour, 6 contre et 5 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l’accord entre l’Union européenne et la République libanaise, sous forme d’échange de lettres, modifiant et complétant l’accord de coopération scientifique et technologique fixant les conditions et modalités de la participation de la République libanaise au partenariat en matière de recherche et d’innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

Le Parlement européen a donné son **approbation** à la conclusion de l'accord.

Pour rappel, le Partenariat pour la recherche et l’innovation dans la région méditerranéenne (PRIMA) vise à renforcer les capacités de recherche et d’innovation et à développer les connaissances et les solutions innovantes communes dans la région méditerranéenne. PRIMA s’est révélé un instrument efficace pour promouvoir la coopération internationale en matière de recherche et d’innovation, notamment dans les domaines de la gestion de l’eau, des systèmes agricoles et de la chaîne de valeur alimentaire. En Méditerranée, région d’importance géopolitique stratégique pour l’Union, PRIMA constitue un exemple probant de diplomatie scientifique.

Le Liban participe activement depuis longtemps aux réseaux scientifiques régionaux et a manifesté un vif intérêt pour le développement de sa collaboration avec les programmes de recherche européens. Il figure parmi les 19 États participants à PRIMA. Depuis son adhésion à PRIMA en 2018, le Liban a participé à 42 des 269 projets financés par cet instrument.

La décision proposée par le Conseil concernant l’accord permettra au Liban de poursuivre sa pleine participation au partenariat, garantissant ainsi la continuité de la coopération et des efforts conjoints soutenus pour relever les défis communs. Cet accord est également conforme aux priorités plus larges de la coopération UE-Liban, notamment la relance économique, l’engagement des jeunes et la promotion des écosystèmes d’innovation et de l’entrepreneuriat.